



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence. Cette séance est enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 31 août 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le deuxième jour de septembre deux-mille-vingt-et-un, à 16 h 30, par visioconférence.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre

Sont absents :

- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Claude Bélanger, maire suppléant, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil, en vertu de l'article 156.

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h 41 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 11435-09-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Aucun dossier *Administration générale*.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL**

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

## **SÉCURITÉ**

Aucun dossier *Sécurité*.

## **TRANSPORT**

Aucun dossier *Transport*.

## **GESTION DES TERRES PUBLIQUES**

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

## **LOGEMENT SOCIAL**

Aucun dossier *Logement social*.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 11436-09-2021

Contrat pour le projet *Ajustement des pentes au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Anne-des-Monts* avec Les Entreprises Roy, Duguay & ass.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 11430-07-2021 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 16 juillet 2021, la MRC de La Haute-Gaspésie lance un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec pour le projet *Ajustement des pentes au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Anne-des-Monts*;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la seule soumission déposée le 18 août 2021 de Les Entreprises Roy, Duguay et ass. au montant de 94 134,66 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT la conformité du soumissionnaire et le respect de l'estimation budgétaire, Stantec Experts-conseils Ltée recommande d'accorder le contrat à Les Entreprises Roy, Duguay et ass.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. octroie le contrat pour le projet *Ajustement des pentes au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Anne-des-Monts* à Les Entreprises Roy, Duguay et ass., au montant de 94 134,66 \$ plus taxes, lequel montant sera prélevé dans la réserve financière *Gestion des matières résiduelles*.
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer le contrat avec Les Entreprises Roy, Duguay et ass.

## AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 16 h 44.

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

\_\_\_\_\_  
Maryse Létourneau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_